



Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal
Bld E. Jacqmainlaan 135/1, B-1000 Bruxelles/Brussel

COMMUNIQUE AUX RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
IM/ms

Votre référence

Date
18.07.2016

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Directive 2014/56/UE et règlement 537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris PEETERS, le Conseil des ministres a approuvé ce 15 juillet 2016 un avant-projet de loi portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

Vous pouvez consulter le communiqué du gouvernement à l'adresse suivante :
<http://www.presscenter.be/fr/pressrelease/20160715/organisation-de-la-profession-et-de-la-supervision-publique-des-reviseurs-d-en?setlang=1>.

Cet avant-projet de loi vise à transposer en droit belge la réforme européenne de l'audit adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne le 16 avril 2014.

Il sera soumis au Parlement après réception de l'avis du Conseil d'Etat. D'après les informations reçues, l'entrée en vigueur est prévue pour le dernier trimestre de l'année.

Nous vous transmettrons prochainement une description des principales nouvelles règles contenues dans cet avant-projet, et ne manquerons pas de vous informer des développements ultérieurs.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Thierry DUPONT
Président